



Le 19 janvier 2023 toutes et tous en grève dans la rue pour revendiquer de meilleures retraites sans allongement !

Le gouvernement Macron, une fois de plus va tenter de faire passer une énième réforme des retraites en allongeant les années de cotisations et en repoussant l'âge légal de départ à la retraite.

Cette réforme n'est pas moins pire que celle combattue fin 2019, début 2020 !

Nous vivons plus vieux et il nous faudrait travailler plus longtemps pour compenser l'augmentation de la durée de vie en retraite et sa charge financière pour le système de santé ?

C'est faux : l'augmentation de l'espérance de vie ne justifie en rien le recul de l'âge légal du départ. Vivre plus vieux va dans le sens de l'histoire, c'est la logique du progrès social. Notre système de protection sociale a permis d'allonger l'espérance de vie. Notre système de retraite solidaire explique un taux de pauvreté des retraités en France très inférieur à celui des autres pays européens.

Le gouvernement invoque les déficits. Or, c'est un pur mensonge !

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), pourtant un rouage des institutions, le dit lui-même : les caisses de retraites ont dégagé un excédent de 3,2 milliards d'euros en 2022.

Ce mardi 10 janvier 2023, le gouvernement a annoncé les mesures de sa réforme des retraites :

- le report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans (d'ici à 2030)
- l'allongement de la durée de cotisation (172 trimestres dès 2027 au lieu de 2035)
- la fin des régimes spéciaux...

Le gouvernement Macron-Borne veut que cette réforme entre en vigueur dès cet été.

La CGT dénonce ces mesures. La CGT revendique :

- **Le retrait de cette réforme Macron-Borne**
- **La retraite à 60 ans maximum pour tous ;**
- **Le droit à un départ anticipé sans décote, avant 60 ans (50 ans et 55 ans) pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles, astreignants, insalubres ;**
- **Le maintien de tous les régimes spéciaux. Elle exige le maintien des 42 régimes de retraites existants, et notamment la CNRACL, la caisse de retraite des agents de la Fonction Publique Territoriale ;**
- **Le maintien du calcul sur les 6 derniers mois ;**
- **La pension minimale à 2000 euros brut ;**
- **La revalorisation des pensions...**

Rappelons que les retraites sont financées par les cotisations sociales issues des salaires, l'augmentation générale des salaires (avec un SMIC à 2000 €, augmentation de la valeur du point d'indice, amélioration des déroulements de carrière...) permet de garantir un haut niveau de protection sociale (retraite, santé...)

La CGT invite les agents à se réunir, à discuter de cette situation, à discuter des moyens pour obtenir satisfaction et faire reculer le gouvernement !

La CGT organise une Assemblée Générale le mercredi 18 janvier, de 9h00 à 12h00 à la bourse du travail (salle HENAFF), 29 bd du Temple 75003 Paris M° République
Cette réunion est autorisée par l'administration

La CGT organise une Assemblée Générale de grévistes le jeudi 19 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 à la bourse du travail (salle HENAFF), 29 bd du Temple 75003 Paris M° République pour ensuite rejoindre la manifestation d'Ile de France (lieu et horaire communiqué ultérieurement)